Image not found or type unknown

Titre de séjour en France avec un titre de séjour Italien

Par **Mouckson**, le **12/07/2013** à **13:06**

Bonjour à tous,

Je suis un étranger salarié en France marié à une étudiante de la même nationalité que la mienne. Notre mariage avait eu lieu dans notre pays d'origine. Elle est étudiante en Italie et de ce fait possède donc un titre de séjour étudiant (de l'Italie).

Actuellement enceinte, elle se fait suivre en France et son accouchement qui est prévu en début septembre aura lieu dans une maternité Française.

Habitant encore il y a peu de temps, le 77 (Seine-et-Marne), j'ai avait adressé un courrier à la préfète de mon ancien département afin qu'un titre de séjour soit délivré à mon épouse en France (car étant quasiment à terme, elle ne peut plus effectuer des allers et retours entre la France et l'Italie et encore moins voyager ou habiter toute seule avec notre enfant). Cette dernière m'avait adressée un courrier me stipulant que mon épouse devrait faire une demande de visa au consulat de France en Italie.

Aussi, je souhaiterai savoir, au vu des informations que je viens de décrire s'il était possible d'entreprendre des démarches depuis la France afin qu'elle obtienne un titre de séjour.

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés